

**SITUATION ANNUELLE DE
ARABIA SICAV
RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2004

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- ☞ le contrôle des états Financiers de la société « Arabia Sicav », tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
 - ☞ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- relatifs à l'exercice clos, le 31 décembre 2004.

Les états financiers, étant arrêtés par un conseil d'administration, sont destinés aux actionnaires ; il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I – Opinion sur les Etats Financiers :

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à :

- ☞ examiner les éléments probants présentés pour justifier les éléments de l'actif et du passif reflétés par les états financiers ;
- ☞ apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté et la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous estimons être en mesure d'approuver les Etats financiers, ci-joints, et de certifier que ces états financiers, qui représentent au bilan un total de tnd : 5 664 180, et de résultats distribuables au titre de l'exercice, de tnd : 164 492, sont réguliers et sincères et qu'ils donnent conformément aux principes comptables généralement admis une image fidèle du résultat des opérations de votre sicav pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, ainsi que de la composition de son patrimoine et de sa situation financière à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion, ci dessus, nous devons également vous informer que les états financiers sont établis selon des méthodes constantes, satisfaisant généralement aux normes et conventions comptables de base.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler, concernant :

- ☞ d'une part, la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats de votre société pour l'exercice clos, le 31 décembre 2004, et sur sa situation financière à la fin de cet exercice ;
- ☞ d'autre part, la régularité des résolutions soumises à cette assemblée générale.

Devons nous aussi attirer votre attention, que le portefeuille de votre sicav comprend des valeurs visées par l'article 466 du code des sociétés commerciales. Ces actions d'une valeur de tnd : 352 955, représentent 6.23% des actifs de votre sicav et 0.32% de son capital.

Tunis, le 08 avril 2005
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées audit article.

Il nous appartient de vous faire part des caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations relevant de l'article précité, que notre audit a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé. Il vous incomberait, en conséquence, d'apprécier sur cette base l'intérêt s'attachant à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

Notre audit des opérations de votre sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2004 et des états financiers en découlant, n'a pas relevé de conventions et/ou d'opérations relevant du sus dit article.

Tunis, le 08 avril 2005
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 31/12/2004

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2004	31/12/2003
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 260 310	2 919 869
b- Obligations et valeurs assimilées	258 855	205 570
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		497 129
b- Disponibilités	950 078	293 755
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	194 938	
TOTAL ACTIF	5 664 180	3 916 323
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	49 987	58 986
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	49 987	58 986
ACTIF NET		
CP1- Capital	5 449 701	3 662 785
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de la période	164 492	194 552
ACTIF NET	5 614 193	3 857 337
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 664 180	3 916 323

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2004

(Exprimé en dinars)

	01/01/2004	01/01/2003
	31/12/2004	31/12/2003
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	195 621	215 962
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 169	19 258
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	37 120	27 756
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	247 910	262 976
CH 1- Charges de gestion des placements	90 167	66 146
REVENU NET DES PLACEMENTS	157 742	196 830
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges		
RESULTAT D EXPLOITATION	157 742	196 830
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	6 750	-2 278
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	164 492	194 552
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)		
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	867 185	592 438
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	86 505	-371 609
_ Frais de négociation	-17 511	-11 683
_ Régularisation des sommes non distribuables	6 784	-5 983
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 107 455	397 715

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2004**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2004</u> <u>31/12/2004</u>	<u>01/01/2003</u> <u>31/12/2003</u>
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a- Résultat d'exploitation	164 492	194 552
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	867 185	592 438
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	86 505	-371 609
d- Frais de négociation de titres	-17 511	-11 683
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-194 552	-163 258
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a- Souscriptions		
_ Capital	22 779 118	528 690
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	431	261
_ Régularisation des sommes distribuables		
_ Droits de sorties		
b- Rachats		
_ Capital	-21 935 165	-609 134
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	6 353	-6 244
_ Régularisation des sommes distribuables		
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 756 856	154 012
AN 4- ACTIF NET		
a- en début de période	3 857 337	3 703 325
b- en fin de période	5 614 193	3 857 337
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)		
a- en début de période	85 141	87 135
b- en fin de période	104 849	85 141
VALEUR LIQUIDATIVE	53,546	45,305
AN6- TAUX DE RENDEMENT	23,22%	11,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêté au 31/12/2004

(unité= DT)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2004, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2004 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2004 à 4 260 310 DT contre 2 919 869 DT au 31/12/2003, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2004	%	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ATB	22 739	365 459	352 955	6,23%	0,32%
ATL	500	12 743	9 732	0,17%	0,05%
BIAT	65	1 277	1 254	0,02%	0,00%
BS	1 000	9 900	8 110	0,14%	0,01%
BTEI	9 698	183 577	216 964	3,83%	0,97%
CIL	1 612	37 806	28 194	0,50%	0,16%
ICF	1 110	50 218	33 411	0,59%	0,12%
MAGASIN GENERAL	28 668	247 677	559 026	9,87%	1,72%
MONOPRIX	8 274	276 401	261 458	4,62%	0,45%
PBHT	3 542	81 394	16 577	0,29%	0,15%
SFBT	12 468	568 205	504 954	8,91%	0,12%
SIAME	1 532	48 408	46 726	0,82%	0,11%
SIMPAR	4 886	66 352	78 225	1,38%	0,81%
SIPHAT	19 300	193 679	269 389	4,76%	1,07%
SOTETEL	17 308	643 698	466 901	8,24%	0,78%
SOTRAPIL	23 150	333 027	324 632	5,73%	0,81%
SOTUMAG	21 380	264 794	299 320	5,28%	2,38%
SPDIT	100	2 833	2 468	0,04%	0,00%
STEQ	20 276	113 631	172 346	3,04%	1,45%
TAIR	47 915	459 041	509 528	9,00%	0,31%
TINVEST	1 975	11 341	11 890	0,21%	0,20%
TL	700	11 733	11 907	0,21%	0,04%
TLS04	700	1 676	1 652	0,03%	0,04%
UIB	100	1 112	1 070	0,02%	0,00%
UIB DS	105	58	13	0,00%	0,00%
TITRES OPCVM					
FCP Axis K protégé	17	18 521	18 150	0,32%	5,92%
AXIS TRESORERIE SICAV	500	50 013	53 466	0,94%	0,48%
TOTAL	249 620	4 054 574	4 260 318	75,22%	

OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2000/1 7% ech 31/07	2 000	120 000	122 854	2,17%	1,20%
ATL 2003/1 7.4% 15/03	1 000	100 000	104 736	1,85%	0,50%
CIL 2002/1 TMM+1,25% ech 28/02	500	30 000	31 266	0,55%	0,20%
TOTAL	3 500	250 000	258 855	4,57%	

PLACEMENTS MONETAIRES

DISPONIBILITES		940 389	950 078	16,8%	
AUTRES ACTIFS		194 938	194 938	3,4%	
TOTAL		1 135 327	1 145 015	20,2%	
TOTAL GENERAL		5 439 900	5 664 189	100%	

Note sur les revenus du Portefeuille-titres**Dividendes**

	31/12/2004	31/12/2003
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	195 621	215 962

Revenus des obligations et valeurs assimilées**Revenus des obligations**

	15 169	19 258
--	--------	--------

Revenus des placements monétaires

- BTCT	3 990	19 132
-Rémunération du compte courant	23 982	5 873
-Billets de Trésorerie	9 148	2 752
TOTAL	37 120	27 756

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l' exercice 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2003

- Montant	3 662 785
- Nombre de titres	85 141
- Nombre d'actionnaires	36

Souscriptions réalisées

- Montant	22 779 118
- Nombre de titres émis	531 938
- Nombre d'actionnaires nouveaux	95

Rachats effectués

- Montant	- 21 935 165
- Nombre de titres rachetés	512 230
- Nombre d'actionnaires sortants	91

Autres effets s/capital

- Variation des plus values potentielles	867 185
- Moins values réalisées sur cession de titres	86 505
- Frais de négociation	- 17 511
- Régularisation des sommes non distribuables	6 784

Capital au 31/12/2004

- Montant	5 449 701
- Nombre de titres	104 849
- Nombre d'actionnaires	40

Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste au 31/12/2004 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables
exercice (2004)	164 492
TOTAL	164 492

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	247 910
Charge de gestion des placements	90 167

Revenu net des placements (1)	157 742
--------------------------------------	----------------

Autres produits

Autres charges

Résultat d'exploitation	157 742
--------------------------------	----------------

Régularisation du résultat d'exploitation	6 750
---	-------

Sommes distribuables de la période	164 492
---	----------------

Variation des plus values potentielles	867 185
--	---------

Moins values réalisées sur cession de titres	86 505
--	--------

Frais de négociation	- 17 511
----------------------	----------

Régularisation des sommes non distribuables	6 784
---	-------

Résultat net de la période (1)+(2)

1 107 455

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.
Les honoraires de l' AFC au 31/12/2004 s'élèvent à 64 375 DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.
Les honoraires de l'ATB au 31/12/2004 s'élève a 1187 DT